

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 28 mars 2024

Date de convocation et d'affichage : 22 mars 2024

### DL-20240328-011

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Pascal GIMENEZ	X	
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET	X	
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Tanguy NAZARET, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Annie CHATELARD, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 <sup>e</sup> Adjoint	X		Emilie NGUYEN		X
Georges THOMAS	X		Guyène MATILE-CHANAY		X
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS	X	
Hervé GINET	X		Isabelle DEBARD	X	
Laurent TRONCHE	X		Didier MONTRADE	X	
Annie GRIMAUD	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Guyène MATILE-CHANAY	Nicolas VANEL
Isabelle LOUIS COMME	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Pascal GIMENEZ	82,8 %	29	24	28



## FINANCES

### Fonds de concours « aménagements de sécurité sur routes départementales et voiries communales » –sollicitation auprès de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP)

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge de l'Aménagement Urbain et du Cadre de Vie, indique à l'Assemblée que conformément au V de l'article L.5214-16 du code général des Collectivités Territoriales (CGCT) « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours

ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. ».

Elle explique qu'en application de la délibération du conseil communautaire D-20230228-024 en date du 28 février 2023, la commune peut solliciter auprès de la CCMP un fonds de concours à hauteur d'un montant 785 469 € sur la période 2023-2026.

Dans ce cadre, la commune a déjà sollicité un premier versement d'un montant de 84 187,76 € au titre des travaux réalisés sur l'année 2023.

Anne-Christine DUBOST propose de solliciter ce fonds de concours pour les travaux prévus sur l'année 2024 et selon les montants prévisionnels suivants :

Projets d'aménagement 2024	Année prévisionnelle réalisation	Montant projet (HT)	Fonds de concours demandé (HT)		Reste à charge de la commune
Grande rue (RD1084) : Modification des feux tricolores du SDIS, ajout d'un feu en sortie de la rue de la Pavotière et mise en place d'un vert récompense	2024	27 417,70 €	13 708,85 €	50%	13 708,85 €
Rue de St Martin : Réfection de la couche roulement suite renouvellement de la canalisation d'eau potable réalisé sur 2023	2024	24 510,56 €	12 255,28 €	50%	12 255,28 €
Chemin des Culées SUD : Réfection de la couche de roulement suite renouvellement du réseau d'assainissement réalisé sur 2023	2024	16 666,67 €	8 333,33 €	50%	8 333,33 €
Rue de la Tuillière : Requalification de la rue et création d'un trottoir pour sécuriser l'accès au nouveau gymnase communautaire	2024	104 166,67 €	52 083,33 €	50%	52 083,33 €
Rue de la Dombes : Rénovation complète de la voie entre la route de Tramoyes et le rond-point de la route du Mas Rillier (RD71A)	2024	408 333,33 €	204 166,67 €	50%	204 166,67 €
<b>Total 2024</b>		<b>581 094,93 €</b>	<b>290 547,46 €</b>		<b>290 547,46 €</b>

Elle présente ensuite la prospective pour les années 2025-2026 :

Projets d'aménagement 2025	Année prévisionnelle réalisation	Montant projet (HT)	Fd Concours demandé (HT)		Reste à charge de la commune
Rue de la Chapelle : Réfection de la couche de roulement suite au renouvellement des réseaux d'assainissement réalisés sur 2024	2025	125 000,00 €	62 500,00 €	50%	62 500,00 €
Chemin des Places : Réfection de la couche de roulement	2025	167 903,67 €	83 951,83 €	50%	83 951,83 €
Chemin de Rosarge entre la rue de la Dombes et la route de Tramoyes : Réfection couche de roulement	2025	208 333,33 €	104 166,67 €	50%	104 166,67 €
Rue Général DEGOUTTE (portion: av.des Balmes - Grande Rue) : Requalification complète suite à l'enfouissement des réseaux réalisé en 2024	2025	125 000,00 €	62 500,00 €	50%	62 500,00 €
<b>Total 2025</b>		<b>626 237,00 €</b>	<b>313 118,50 €</b>		<b>313 118,50 €</b>
Projets d'aménagement 2026	Année prévisionnelle réalisation	Montant projet (HT)	Fd Concours demandé (HT)		Reste à charge de la commune
Rue du Rhône - Requalification complète de la rue suite à l'enfouissement réalisé sur 2025	2026	125 000,00 €	62 500,00 €	50%	62 500,00 €
Rue des Gravelles : Requalification de la rue suite à l'enfouissement des réseaux réalisé en 2023	2026	125 000,00 €	62 500,00 €	50%	62 500,00 €
Montée Neuve (RD71) : Pérennisation de l'écluse test située entre la rue de l'Ancienne Montée et la rue des Terreaux	2026	35 721,80 €	17 860,90 €	50%	17 860,90 €
Rue de Pellera : requalification de la rue suite au renouvellement du réseau d'eau potable réalisé en 2023	2026	66 666,67 €	33 333,33 €	50%	33 333,33 €
<b>Total 2026</b>		<b>352 388,47 €</b>	<b>176 194,23 €</b>		<b>176 194,23 €</b>

Vu la délibération du conseil communautaire D-20220621-051 en date du 21 juin 2022 actant la création d'un fonds de concours d'un montant global de 2 millions d'euros pour la réalisation d'aménagements de sécurité sur route départementale en lien avec la restitution de cette compétence aux communes,

Vu la délibération du conseil communautaire D-20230228-024 en date du 28 février 2023 élargissant ce fonds de concours à tout type de travaux d'aménagement sur voirie communale,

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

APPROUVE la sollicitation du fonds de concours dans le cadre des travaux de voirie prévus sur l'année 2024 pour un montant total de 290 547,46 €,

APPROUVE l'intégration des sommes correspondantes aux budgets 2024,

AUTORISE le Maire, ou tout autre personne déléguée à cet effet, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 28 mars 2024

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

Le secrétaire de séance,

Pascal GIMENEZ

